

MAIRIE DE BOUSSENS
31360

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

HAUTE-
GARONNE

Date de convocation :
29 juillet 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N° 8.1

Construction de 8
logements locatifs en cœur
de village
Avenant n° 1 au marché de
travaux - Lot 10

L'an **deux mille dix-neuf** et le **05 août**, à **19 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : Présents : MM. SANS, RAMEAU (Proc), Mmes GÉRARD, SAINT-SUPÉRY, MM. RIVIÈRE, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE (Proc), MM. PIZZATO (Proc.) et ROUCH.

Absente : Mme TONELLO.

Absent excusé : M. AMOUROUX, (Proc. à Mr PIZZATO), Mmes AIMONE-CAT (Proc. à Mme TOUZANNE) et CAHUZAC (proc. à Mr RAMEAU)

Madame Sylvie GÉRARD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un avenant doit être établi sur le lot n° 10 - ÉLECTRICITÉ/CF-CF/TV/PHOTOVOLTAÏQUE, attribué à l'entreprise EURL MALVAUD, 50 bis Mailhol St Jean, 31220 CAZÈRES-SUR-GARONNE, dans le cadre du marché de construction de huit logements locatifs en cœur de village.

Cet avenant correspond à la fourniture et mise en place de hublots avec détecteurs de présence en plafond des celliers de l'ensemble des logements. Cette prestation n'était pas prévue initialement au cahier des charges du présent lot.

Monsieur le Maire donne lecture de l'offre de prestation d'intervention faisant apparaître une plus-value de 784.00 € HT portant le nouveau montant du lot n° 10 - ÉLECTRICITÉ/CF-CF/TV-PHOTOVOLTAÏQUE à **68 597.50 € HT** soit **82 317.00 € TTC**.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer quant à cet avenant.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents :

- d'accepter l'avenant n° 1 sur le lot n° 10 - ÉLECTRICITÉ/CF-CF/TV-PHOTOVOLTAÏQUE, attribué à l'entreprise EURL MALVAUD, 50 bis Mailhol St Jean, 31220 CAZÈRES-SUR-GARONNE, dans le cadre du marché de construction de huit logements locatifs en cœur de village portant le nouveau montant à **68 597.50 € HT** soit **82 317.00 € TTC** ;
- d'inscrire la dépense sur le **budget annexe, section de fonctionnement à l'article 605** ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. .../...

Envoyé en préfecture le 07/08/2019

Reçu en préfecture le 07/08/2019

Affiché le



ID : 031-213100845-20190805-DCM_2019_8_1-DE

Au registre sont les signatures.
Affiché le **08 août 2019**

Pour copie conforme,
En Mairie, le **05 août 2019**

Le Maire,
Christian SANS

